

Guide des résidents

Municipalité du Canton de Gore



Canton de Gore

Gore... Un choix naturel!

Mot du Maire

Années après années, la Municipalité du Canton de Gore continue de se faire connaître et découvrir par de nombreux nouveaux arrivants qui choisissent de s'établir à temps plein ou de manière saisonnière dans notre belle région. L'accueil des nouveaux résidents est primordial pour bien informer les gens des services et activités offertes, pour se familiariser avec l'environnement et pour transmettre notre vision pour la Municipalité. Le sentiment de communauté et d'entraide est un pilier central de notre Municipalité, il est donc essentiel d'accompagner les résidents pour qu'ils se sentent accueillis et pour répondre à leurs questions du mieux possible. Le guide du résident fourni des informations essentielles sur les différents services municipaux et sur le fonctionnement de ces derniers. De plus, nous souhaitons que ce guide puisse servir de bottin d'information et de référence pour toutes questions qu'un résident peut se poser lors de son arrivée dans la région. L'ensemble des informations de ce guide et plus encore se retrouve sur notre site internet.

Associations

Association des sentiers de Gore

Un superbe réseau de sentiers pédestres est en plein développement sur notre territoire. Avec la participation de l'association des sentiers de Gore pour la création et l'entretien de sentiers, nous assurons un environnement sécuritaire et en pleine nature pour pratiquer des activités de plein air. Tout au long de l'année, l'association organise différents évènements extérieurs tels que des randonnées sous la pleine lune, des ateliers d'identification de plantes et de photographie en nature. Vous pourrez aller randonner sur le sentier des Pionniers situé au parc Municipal ou au sentier Dénommé situé sur le chemin Densa. Le parc du lac Beattie est présentement en plein développement et pourra offrir de nombreux kilomètres aux passionnés de plein air que ce soit en raquettes, en ski de fond, en vélo tout terrain ou à pied.

www.lessentiersdegore.com



Conservation Lakefield

Conservation Lakefield est un organisme à but non lucratif dont la mission est de préserver, protéger et conserver à perpétuité les environnements naturels, les écosystèmes et les paysages de grande valeur écologique de la région de Gore. Cette association permet donc la mise en valeur et la conservation de milieux naturels, la sensibilisation et la communication aux citoyens ainsi que l'organisation de différentes activités à caractère écologique.

<https://conservationlakefield.ca>



Associations des lacs

Les nombreux lacs du territoire sont presque tous représentés par des associations indépendantes. Ces organisations sans but lucratif permettent de promouvoir et sensibiliser les résidents riverains aux bonnes pratiques à adopter. De plus, ces associations s'occupent d'effectuer les différents tests et mesures de l'eau au fil des saisons en collaboration avec la Municipalité et le Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL) du Ministère de l'Environnement. Une liste des associations est disponible sur notre site internet. N'hésitez pas à les contacter pour toute information concernant la vie au bord des plans d'eau.



Nos valeurs

La Municipalité du Canton de Gore se veut un endroit paisible et étroitement lié à l'environnement. Il est primordial pour nous de prôner une approche de conservation et de respect de la nature sauvage de notre belle région. De nombreux résidents ont fait le choix de venir s'établir dans notre municipalité pour échapper au rythme effréné des villes et banlieues de plus en plus développées. La vie en nature doit être accompagnée d'un sentiment fort de communauté et de respect du voisinage. En effet, les petites municipalités sont des grandes familles où l'entraide et le sens du partage sont des piliers. Nous sommes fiers de l'évolution de notre communauté et souhaitons fortement que nos valeurs deviennent les vôtres pour de nombreuses générations.



Hôtel de Ville

9 Chemin Cambria

Gore, Qc

J0V 1K0

450-562-2025

info@cantondegore.qc.ca

Le Canton de Gore

Constitué en 1840, le Canton de Gore est considéré comme un endroit de villégiature où il fait bon s'établir à long terme. Sa population permanente ne cesse d'augmenter, atteignant les 1965 résidents permanents (2019), alors que sa population saisonnière est estimée à plus de 4000.

Le territoire de la Municipalité du Canton de Gore couvre 93,86 km² du plateau Laurentien. Sa topographie variée et la zone de rusticité 4 permettent la découverte d'une gamme de paysages colorés des plus magnifiques. On y retrouve plus de 300 plans d'eau dont 36 lacs nommés et de nombreux kilomètres de cours d'eau. La Municipalité s'est aussi dotée d'une Politique Environnementale permettant de protéger la qualité de l'environnement, la biodiversité et le patrimoine collectif. Un Plan Stratégique a aussi été adopté regroupant 6 grands axes entourant le bien-être et l'avenir de notre communauté.

Le Canton de Gore est une Municipalité ayant le statut bilingue. Elle est aussi certifiée Ville amie des Monarques de la Fondation David Suzuki. Avant d'entreprendre tous travaux ou interventions veuillez communiquer avec nous aux services de l'urbanisme et de l'environnement pour que nous puissions vous accompagner dans la démarche d'obtention des bons permis et certificats d'autorisation.



Communications

De nombreux outils de communication sont disponibles pour les résidents. Traditionnels ou numériques, ceux-ci sont mis à jour régulièrement et dans les deux langues officielles de la Municipalité.

Gore Express

Le Gore Express est un journal mensuel bilingue qui est envoyé à tous les citoyens du Canton par la poste. Il est aussi disponible à l'Hôtel de Ville et en ligne sur notre site internet.



Site internet

Le site internet est une ressource très complète pour toutes vos questions, qu'il s'agisse de l'horaire des collectes des matières résiduelles, des formulaires de demande de permis ou des actualités importantes. Nous sommes aussi présents sur Facebook.

www.cantondegore.qc.ca



Telmatik

Le système Telmatik- Message Express! est un service qui permet à la Municipalité de vous joindre en cas d'urgence et pour des messages d'intérêts publics. Le message peut vous être acheminé par texto, message vocal ou par courriel. Pour vous inscrire vous pouvez consulter notre site internet ou nous appeler directement.

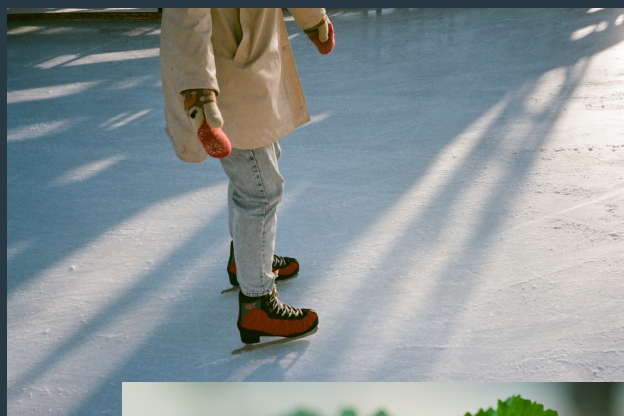


Loisirs

Le service des loisirs et de la vie communautaire participe activement au développement et au sentiment de communauté de notre belle Municipalité. Que ce soit pour l'organisation d'activités, de fêtes spéciales ou pour assurer une coordination des bénévoles, la responsable des loisirs est toujours disponible. Si vous souhaitez vous impliquer dans votre communauté, n'hésitez pas à nous contacter.

Survol des activités

- Carnavals d'hiver et d'été
- Concerts à l'Église et en plein air
- Soupe des aînés
- Petits déjeuners du Maire
- Halloween, Noël, Saint-Patrick, ...
- Jardin communautaire
- Politique familiale et des aînés
- Parc Municipal
- MADA (Famille en action)
- Activités de plein air
- Bénévoles
- Soutien à l'association des sentiers
- Journée de l'environnement
- Bibliothèque Municipale



Urbanisme

Le service de l'urbanisme est responsable d'émettre les permis relevant de son domaine et de faire appliquer la réglementation urbanistique en place (R-215). Avant d'entreprendre des travaux, assurez-vous d'avoir en main les bons permis. Voici certains travaux nécessitant un permis ou un certificat d'autorisation :

- La construction d'un bâtiment principal ;
- Construction d'un garage ou d'une remise ;
- Agrandissement d'un bâtiment ;
- Installation d'une clôture, d'une piscine ou d'un spa ;
- Rénovations ou démolitions ;
- Demandes de dérogations mineures ;
- Permis de lotissement ;
- PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale)

<https://www.cantondegore.qc.ca/fr/publications/reglements>



Comité Consultatif en Urbanisme

Le comité consultatif en urbanisme (CCU) se réunit une fois par mois pour adresser les demandes de dérogations mineures et toutes les questions relevant du service de l'urbanisme. Toute demande de dérogation mineure doit être présentée au CCU pour son étude, des frais de 300\$ + frais de publication (total de 525\$) sont requis pour toutes demandes. Les demandes sont accessibles aux citoyens qui souhaitent se prononcer sur ces-dernières avant la séance du conseil mensuelle.

Stationnement

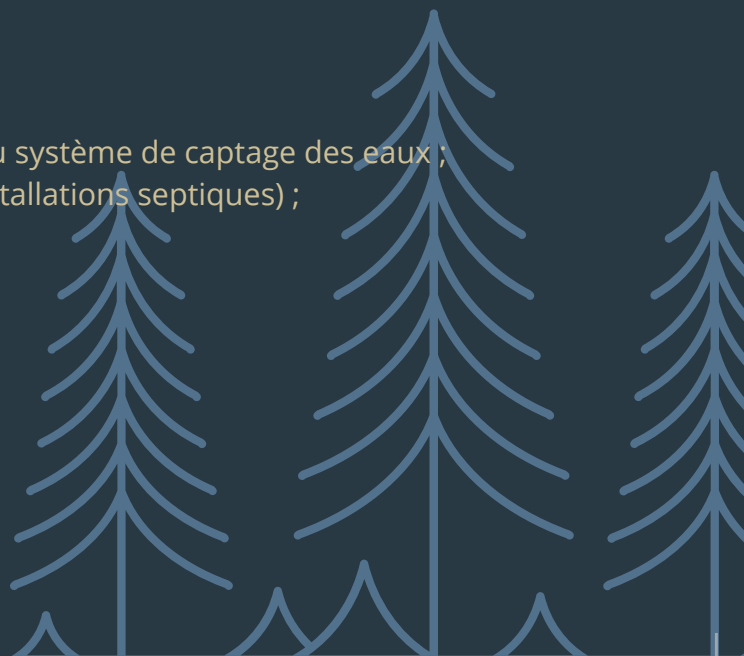
Le stationnement sur les voies publiques est interdit en tout temps. Il est nécessaire de s'assurer que les rues privées sont accessibles par les services d'urgence. Des stationnements sont disponibles aux entrées des sentiers (parc municipal et parc Dénommé), au centre communautaire ainsi qu'au parc à chiens et jardin communautaire.

Environnement

Demandes de permis

Le service de l'environnement s'occupe de nombreuses demandes de permis et certificats. Tels que :

- L'installation ou la modification d'un quai ;
- L'abattage d'arbres ;
- L'installation ou le remplacement d'un puits ou système de captage des eaux ;
- Les systèmes d'évacuation des eaux usées (installations septiques) ;
- Les travaux en rive ;
- Le remblai-déblai et murets de soutènement.



Bandes riveraines

La bande de protection riveraine est une zone située autour des lacs, cours d'eau et milieux humides qui agit comme bouclier protecteur, bande filtrante et zone de stabilisation des sols. La bande riveraine se mesure à partir de la ligne des hautes eaux, soit la zone où la majorité des espèces végétales passe d'aquatique à terrestre. Une bande de 15 mètres au pourtour des plans d'eau se doit donc d'être maintenue naturelle, végétalisée et sans intervention humaine quelconque. Un accès au lac peut être aménagé d'une largeur adaptée en fonction de la pente du terrain. Dans la bande de protection riveraine et dans le littoral sont interdites les interventions suivantes :

- Le contrôle de la végétation, coupe ou taille des arbres et arbustes, tonte du gazon ;
- Utilisation de machinerie ;
- Remblai et déblai ;
- Imperméabilisation du sol à l'aide de gravier, béton ou asphalte ;
- Utilisation de géotextile ;
- Épandage de paillis, d'engrais et de composte ;
- Toute intervention pouvant nuire au libre écoulement des eaux ;
- Toute intervention affectant l'intégrité du milieu naturel.

Pour toute questions concernant les bandes riveraines, les milieux aquatiques et terrestre et les interventions autorisées, veuillez communiquer avec le service de l'environnement.

Environnement



Pesticides et fertilisants

L'épandage de pesticides, même considéré comme écologique, est prohibé sur tout le territoire en tout temps. Dans des situations particulières, ces-derniers peuvent être utilisés en derniers recours. Un certificat doit être émis par la Municipalité pour l'épandage de ces substances suivant la réception d'une prescription de traitement émise par un professionnel. Nous ne procédons pas non plus à l'épandage de Bti ou toute autre substance pour le contrôle des moustiques.



Bti

Le Bti ou *Bacillus thuringiensis israelensis* est un agent biologique utilisé comme parasite des stades larvaires des espèces d'insectes piqueurs comme les moustiques et les mouches noires. Il s'agit d'une alternative biologique aux insecticides habituellement utilisés. Malheureusement, ce produit n'est pas inoffensif pour nos écosystèmes et peut affecter de nombreuses espèces au stade larvaire et possiblement aussi certains vertébrés. Le Bti n'est donc pas utilisé dans notre Municipalité.

Ciel étoilé

La vie en région rurale est une opportunité fantastique pour observer les étoiles due à la faible présence de pollution lumineuse. Gardons cette vision ensemble en limitant les éclairages extérieurs superflus et en respectant le voisinage. La vie sur un lac vient avec son lot de bonnes pratiques telles que limiter l'éclairage sur les quais et dans les cours arrière. Rappelez-vous que les sons voyages beaucoup plus loin sur une étendue d'eau que dans une forêt.



Qualité de l'eau

La qualité de l'eau des lacs de notre territoire est suivie annuellement en collaboration avec les différentes associations des lacs et le réseau de surveillance volontaire des lacs du Ministère de l'Environnement (RSVL). Les analyses d'eau sont réalisées par un laboratoire accrédité CEAEQ.



Installations septiques

Entretien et vidanges

Sur le territoire du Canton de Gore, toutes les résidences isolées sont équipées d'un système d'évacuation des eaux usées tel que le stipule la Loi Provinciale du Q-2, r.22. Il est important de s'informer sur le type d'installation septique se trouvant sur votre propriété pour permettre le meilleur entretien possible.

Les vidanges des installations septiques sont de la responsabilité des propriétaires. Une résidence qui est habitée annuellement doit avoir une vidange de sa fosse septique aux **2 ans**. Une résidence habitée de manière saisonnière (chalet) doit avoir une vidange aux **4 ans**. Il est de la responsabilité des propriétaires de faire parvenir une copie de la facture de vidange à la Municipalité.

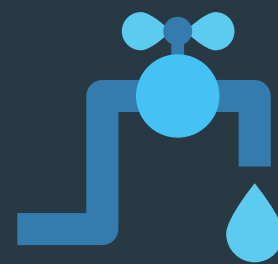
Si votre résidence est équipée d'une fosse scellée, cette-dernière doit être vidangée beaucoup plus fréquemment, soit à chaque mois ou selon l'utilisation de la propriété. Comme l'eau n'est pas acheminée à un champ d'épuration, elle s'accumule donc dans la fosse.

Si votre résidence est équipée d'un système de traitement secondaire avancé ou tertiaire (Écoflo, EnviroSeptic, etc.) il est requis par la réglementation Provinciale d'être lié en tout temps par un contrat d'entretien avec la compagnie responsable de l'installation ou un tiers qualifié. Une copie de ce contrat doit être acheminé à la Municipalité à chaque année.

Bonnes pratiques

Une installation septique requiert un soin particulier contrairement à un système traditionnel d'égout.

- Réduire la consommation d'eau accrue pour éviter la remise en suspension des matières solides ;
- Éviter l'utilisation de produits ménagers contenant du phosphate et limiter l'usage d'eau de javel pouvant nuire à l'efficacité des microorganismes ;
- Ne pas jeter de papiers mouchoirs, lingettes, tampons ou produits d'hygiène féminine qui ne peuvent se dégrader naturellement et peuvent causer des blocages ou même des refoulements ;
- Évitez de circuler sur le champ d'épuration avec des véhicules motorisés pouvant causer la compaction du sol. Le champ doit être végétalisé et libre de tout aménagement.



Accès aux lacs

Nos nombreux lacs et cours d'eau sont notre richesse ici au Canton de Gore. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la protection de nos étendues d'eau, la sensibilisation de la population et l'éducation pour promouvoir les bonnes pratiques à adopter en tant que résident riverain et utilisateur de nos plans d'eau.

Terrains riverains et accès aux lacs

Dans le canton de Gore, l'accès aux différents lacs est privé. Pour accéder aux plans d'eau, vous devez être propriétaire riverain ou posséder un droit de passage sur un lot accédant au lac. Les informations concernant les droits d'accès peuvent vous être fournis par votre notaire lors de l'achat d'une propriété mentionnant un droit de passage. La Municipalité ne détient pas de liste indiquant les résidents ayant un droit d'accès sur un lac particulier.



Embarcations motorisées et non motorisées

Dans la Municipalité, seul le lac Barron est navigable par embarcation motorisée. Pour pouvoir mettre une embarcation à l'eau, il est nécessaire de se procurer une vignette en suivant certaines conditions. Communiquez avec nous ou visitez notre site internet pour obtenir la démarche complète. Il est bon de noter que la réglementation sur la navigation est de juridiction Fédérale et est donc appliquée par la Sûreté du Québec. Veuillez respecter les codes de navigation lors de vos sorties et n'oubliez pas qu'un permis est requis pour toute embarcation motorisée de plus de 10 HP (7.5 kW). La conduite d'une embarcation motorisée sans permis peut vous valoir une amende de 250\$.

Toute embarcation, motorisée ou non se doit d'être lavée avant la mise à l'eau annuelle et à chaque fois que celle-ci change de plan d'eau.



Les espèces exotiques envahissantes

Sur le territoire du Canton de Gore, nous prenons très au sérieux les risques de propagation des espèces exotiques aquatiques envahissantes. Il est donc primordial que toute embarcation qui change de plan d'eau soit lavée avant la remise à l'eau. Il est fortement recommandé d'utiliser un nettoyeur à pression ou une brosse pour permettre de déloger les fragments adhérant aux surfaces. Une station de lavage est disponible au parc Municipal.

Parc du lac Beattie

Dans l'optique de rendre l'accès à la nature accessible à tous, le parc Beattie est un projet qui nous tient à cœur. Depuis plusieurs années la Municipalité a une vision permettant un accès public à des sentiers de randonnée, de raquettes, de ski de fond, de vélo de montagne ainsi qu'un accès à l'eau pour tous les citoyens et visiteurs. Nous travaillons très fort pour développer un parc qui est en accord avec nos valeurs axées sur la conservation, la sensibilisation et l'éducation des générations actuelles et futures sur l'importance de nos milieux naturels et les enjeux qui y sont reliés. Soyez à l'affût des derniers développements.



Matières résiduelles



Collecte des déchets et recyclage

La collecte des matières résiduelles est effectuée à chaque semaine en alternance pour les déchets et le recyclage. Le calendrier des collectes est disponible sur notre site internet et dans le Gore Express à chaque mois. Vous pouvez vous procurer un bac de recyclage directement à la Municipalité ou par vous-même. La collecte des résidus encombrants s'effectue à la première collecte de déchets du mois et n'inclus pas les produits réfrigérants ou dérivés du pétrole.

Compost

Les matières organiques sont collectées à différents points de dépôt sur le territoire du Canton de Gore à une fréquence d'une fois par mois en saison hivernale et aux deux semaines en saison estivale. Il est donc nécessaire d'aller déposer votre compost directement à un point de dépôt. Les sacs en "plastique" compostables et oxo-biodégradables ne sont pas acceptés. Pour une liste détaillée des matières acceptées et pour l'emplacement des points de collecte, veuillez vous référer au feuillet explicatif ou à notre site internet.



Les 3RV

Le concept des 3RV est la base de la gestion des matières résiduelles tel que défini par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques :

- R** • Réduction à la source ;
 - Diminuer la consommation de produits pouvant être soit trouvés usagés, empruntés ou loués ;
- R** • Réemploi ;
 - Réutiliser les produits que nous possédons et réparer ceux qui sont brisés au lieu de les remplacer ;
- R** • Recyclage ;
 - Favoriser des matériaux recyclables ou compostables lorsque possible ;
- V** • Valorisation.
 - Rendre aux produits et objets une deuxième vie en réutilisant par exemple les vieux vêtements en linges de vaisselle ou les contenants de nourriture en rangement.



En réduisant la quantité de matières destinées aux sites d'enfouissement qui sont très coûteux, nous économisons donc ce qui signifie plus d'argent dans vos poches. Recycler et composter, c'est économique !

Écocentre

Situé au 40 chemin Sideline, la ressourcerie est une collaboration entre les Municipalités du Canton de Gore, du Canton de Wentworth et de Mille-Isles. L'écocentre est un lieu sécuritaire conçu pour la récupération de matières spécifiques en favorisant la réutilisation, le recyclage et la valorisation. L'écocentre n'est pas un lieu pour venir porter des résidus encombrants qui peuvent seulement aller au site d'enfouissement. Pour avoir accès à l'écocentre, vous devrez apporter une preuve de résidence. Le préposé vous aidera à bien trier vos matières pour ainsi faciliter leur récupération et peut refuser tout matériaux qui ne se trouvent pas sur cette liste.



Matières acceptées

- Matériaux de construction
- Technologies de l'information et communications
- Résidus domestiques dangereux (RDD)

Dôme

Un dôme est disponible pour tous les résidents qui souhaitent se départir de meubles, électroménagers ou objets pouvant encore être utilisés. Il s'agit d'un endroit d'échange et de partage dont nous sommes fiers.

Feuilles mortes

Les feuilles mortes ne sont pas acceptées à l'écocentre, de même que les branches ou résidus de la tonte de gazon. Étant une zone rurale, il est recommandé de laisser les feuilles mortes au sol, de les broyer pour faciliter leur décomposition ou de simplement les déposer dans un boisé. Les sacs de feuilles retrouvés aux points de collecte de compost impliquent des frais de collecte supplémentaires.



Horaire :

De la fête des Patriotes à l'action de Grâce : SAMEDI, DIMANCHE ET MERCREDIS - 9HRS À 17HRS

De l'action de Grâce à la fête des Patriotes : SAMEDI ET DIMANCHE - 9HRS À 17HRS

L'Écocentre est ouvert les jours fériés suivants : Journée nationale des Patriotes (lundi qui précède le 25 mai), Fête du travail (premier lundi de septembre) et Action de Grâce (2^e lundi d'octobre).

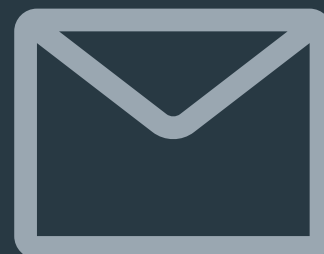
L'Écocentre est fermé aux jours fériés suivants : le Jour de l'an (1^{er} janvier) ; le vendredi saint; la fête nationale du Québec (24 juin) et le Jour de Noël (25 décembre).

Taxation

Les contribuables du Canton de Gore ont un délai de 30 jours suivant la date d'émission du relevé pour effectuer le paiement de leurs taxes. Les taxes peuvent aussi être payées en 4 versements sans intérêt si le total du compte est d'au moins 300 \$.

3 façons sont offertes pour effectuer le paiement des taxes :

- Paiement directement au bureau Municipal
 - Comptant
 - Carte Débit
 - Chèque
- Par la poste
 - Chèque pouvant être postdaté pour les 4 versements
- En ligne
 - Directement avec votre institution bancaire



Droits de mutations immobilières

Toutes les Municipalités doivent percevoir du nouvel acquéreur d'un immeuble une taxe de droits de mutation immobilière aussi connue sous le nom de taxe de bienvenue.

Les transferts d'immeubles par des organismes publics ou par transfert entre parents sont exempts du droit de mutation.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à notre site internet.

Changement d'adresse

Pour éviter toute problématique d'acheminement de courrier ou d'informations veuillez nous informer le plus rapidement possible de tout changement d'adresse ou de méthode de communication pour vous joindre.

Animaux de compagnie

Médailles

Nos amis les chiens se doivent de posséder une licence pour toute la durée de leur vie. Cette licence est disponible gratuitement au bureau Municipal. Si la licence de votre chien a été perdue, vous pouvez vous en procurer une nouvelle en tout temps.

Contrôle Canin

Pour toutes questions concernant le contrôle animalier, les chiens errants ou perdus vous pouvez contacter le responsable de la patrouille canine, Alexandre Roy sans frais au 1-800-950-4280

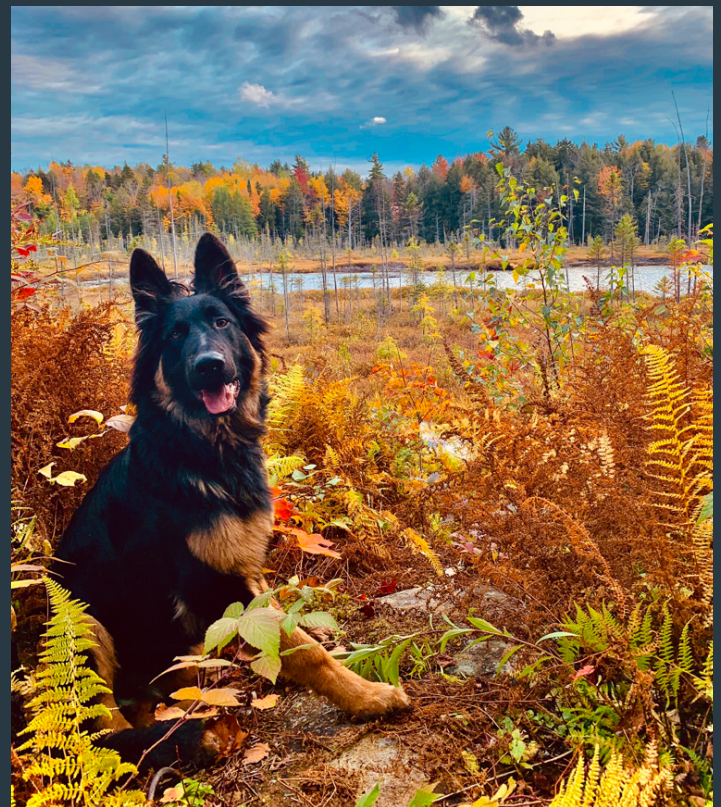
Animaux de ferme

Selon le règlement de zonage (R-214), il est possible sur certaines zones de posséder des animaux de ferme tels que des poules pondeuses. Une superficie de terrain minimale est requise ainsi que des conditions pour s'assurer du bien-être animal de vos amis à plumes.



Parc à chiens

Situé au 45 Chemin Cambria, un parc à chiens est disponible pour tous les résidents souhaitant socialiser leur animal et rencontrer des nouveaux amis canins. Il est nécessaire de mentionner qu'en tout temps dans un endroit public hors d'un terrain clôturé, les chiens se doivent d'être tenu en laisse.



Faune du territoire



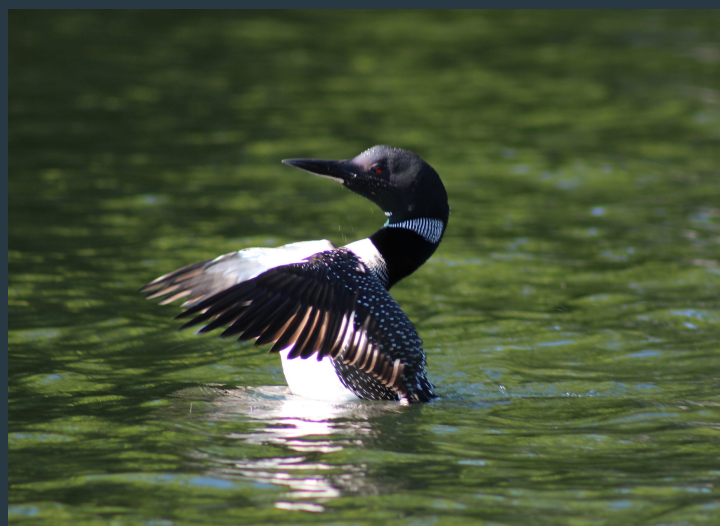
La faune sauvage du territoire ne requiert pas de l'aide des humains pour se nourrir. Il est en fait très nocif de vouloir nourrir les espèces sauvages car celles-ci deviennent dépendantes de cette interaction et perdent leur instinct naturel de recherche de nourriture. Ils peuvent aussi devenir beaucoup moins craintifs et ainsi risquer de causer des accidents. Observez-les de loin et profitez-en pour prendre quelques photos. La chasse et la pêche sont autorisées sur vos terres privées et sur les lacs en saison et en respectant les distances requises des secteurs résidentiels.



DOA

Développement ornithologique Argenteuil est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de favoriser la protection des espèces aviaires de la région ainsi que l'éducation et le partage d'informations avec les passionnés de l'ornithologie. Des activités sont organisées tout au long de l'année pour observer les oiseaux et faire le suivi de l'installation de nombreux nichoirs sur le territoire.

www.developpementornithologiqueargenteuil.org



Castors

Nous avons la chance de partager notre territoire avec de nombreux animaux sauvages dont les castors. Ces-derniers sont friands de certaines essences d'arbres particulières comme le peuplier, le bouleau, les saules, érables et cerisiers. Pour protéger vos arbres de ces habiles rongeurs vous pouvez entourer la base du tronc de grillage fin. Vous pouvez aussi planter des espèces d'arbres qui ne sont pas sur son menu, tel que les sapins, épinettes, cèdres et autres résineux. Les barrages situés sur le territoire sont surveillés de près tout au long de l'année.



Apprenons à cohabiter avec toute la magnifique faune de notre Municipalité.

Travaux Publics

Chemins publics ou rues privées ?

Les chemins publics sont entretenus par le service des travaux publics de la Municipalité. Nous sommes donc responsable de leur amélioration, réparation, modifications de la géométrie et gestion de l'écoulement des eaux. Les rues privées, elles, sont sous la responsabilité des résidents qui y habitent. Des associations de résidents se sont créées au fil des années pour certaines rues ce qui permet d'encadrer l'entretien de ces dernières.

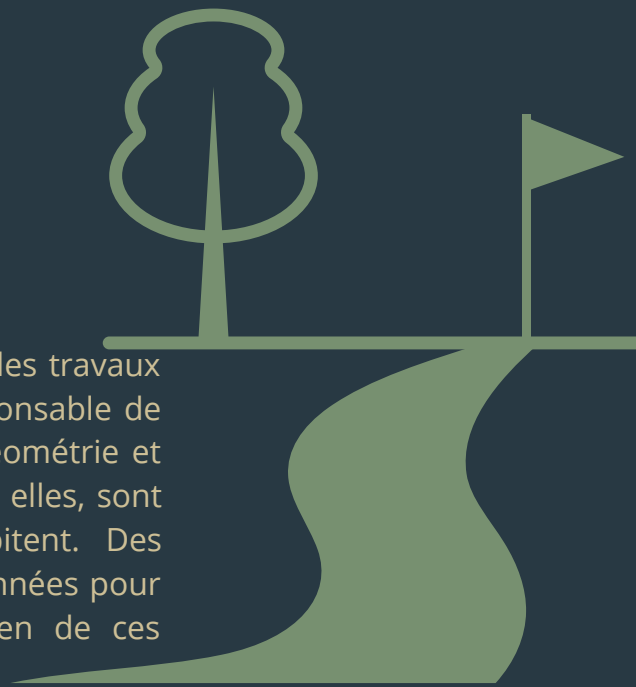
La 329 est une artère Provinciale et n'est donc pas dans notre juridiction. Pour toute information ou question sur cette route veuillez contacter le Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Déneigement

Le déneigement des chemins publics est assuré par la Municipalité. Pour les rues privées, il est du devoir des résidents de cette rue de la faire déneiger et entretenir tout au long de l'année. La Municipalité offre une aide financière aux résidents des rues privées pour les accompagner dans ce processus. La gestion du déneigeur et du contrat revient aux résidents ou à l'association des résidents de la rue privée.

Fauchage des bordures des routes

À la fin de la saison estivale, les herbes hautes bordant les chemins doivent être taillées pour permettre un bon entretien et une meilleure visibilité pour les automobilistes. Cet entretien permet aussi de limiter les accidents dus aux traverses d'animaux sauvages qui peuvent se cacher dans ces zones végétalisées. Cette procédure est retardée le plus possible pour permettre aux plants d'asclépiade de protéger et nourrir les papillons monarques qui se nourrissent exclusivement de cette espèce. Nous sommes d'ailleurs une Municipalité amie des monarques reconnue par la fondation David Suzuki.



Sécurité Publique

Service incendie

Le service de sécurité incendie est responsable de la surveillance, la protection, la prévention, l'organisation des secours et les interventions lors d'incendies résidentiels et de forêt. Nous comptons parmi notre équipe 21 pompiers volontaires qui renouvèlent activement leur formation année après année. De plus, 12 bornes fontaines sèches ont été disposées sur le territoire pour faciliter le remplissage des camions citernes et améliorer les services de secours.



Permis de feu

Que ce soit pour brûler des feuilles mortes ou griller des guimauves un permis de feu est requis. Pour vous procurer ce permis, veuillez contacter le 514-754-3473. Les permis sont délivrés au jour le jour et en fonction de l'indice de risques d'incendie émis par la SOPFEU. Les niveaux de risques de feux de forêt sont indiqués sur des panneaux à travers le territoire. Il est primordial de respecter ces avertissements en période de sécheresse ou de températures extrêmes pour limiter le plus possible les risques de feux. Comme nous sommes entourés de forêts, les risques associés aux feux de forêts sont beaucoup plus grands qu'en région plus urbaine. Soyez vigilants car un feu de forêt se déplace beaucoup plus rapidement que l'on peut s'imaginer.

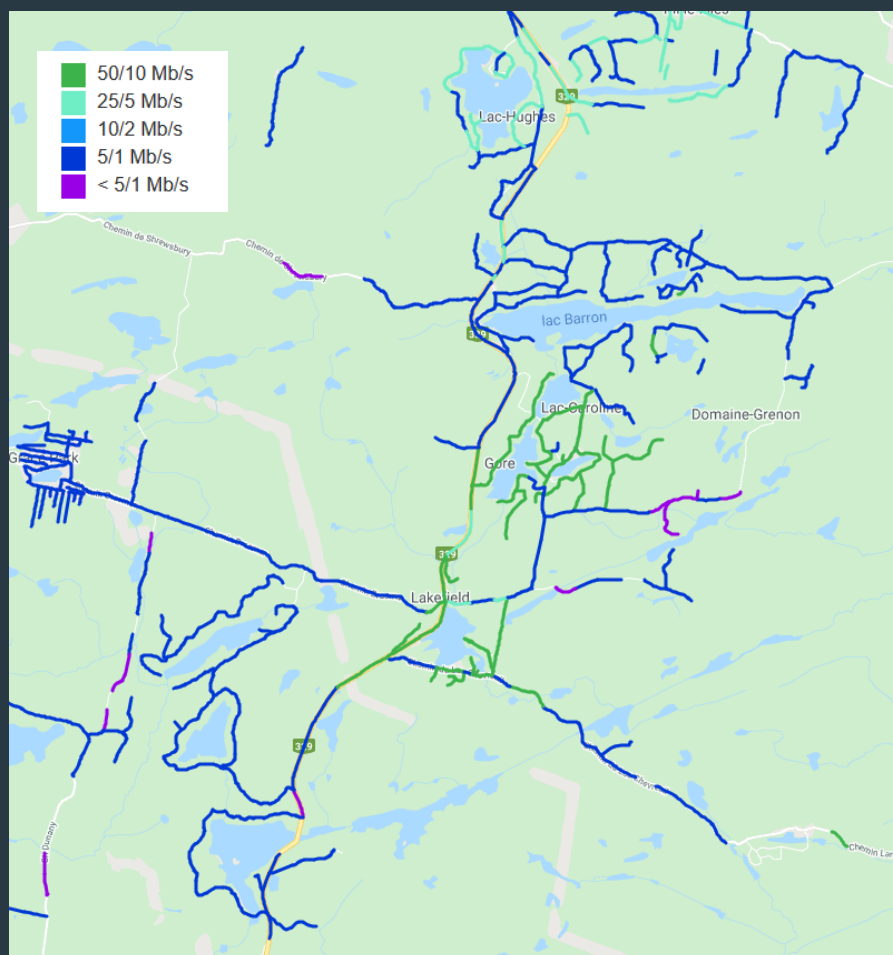


Vérifications importantes

- ✓ Avertisseurs de fumée (changement des batteries lorsqu'on change l'heure)
- ✓ Ramonage des cheminées (inspection et nettoyage professionnel)
- ✓ Entreposage des réservoirs de propane de manière sécuritaire

Services internet

L'accès à l'internet haute vitesse est un sujet d'actualité touchant les Municipalités et régions rurales. Une table de concertation réunissant des entreprises privées et des sociétés d'État est présentement en cours pour permettre d'accélérer le traitement des demandes d'accès aux infrastructures de télécommunications privées et ainsi d'étendre l'accès aux services internet à plus de régions rurales.



Carte nationale des services internet à large bande pour la Municipalité du Canton de Gore (2021).

Des subventions gouvernementales sont présentement mises sur pied pour permettre d'accommoder la demande grandissante en services internet rapide. La Municipalité du Canton de Gore veille à ce que ce processus se fasse le plus rapidement possible et permette à de plus en plus de résidents d'avoir accès à ce service maintenant rendu indispensable à l'ère du télétravail.





Hôtel de Ville

9 Chemin Cambria

Gore, Qc

J0V 1K0

450-562-2025

info@cantondegore.qc.ca

© Municipalité du Canton de Gore, 2021